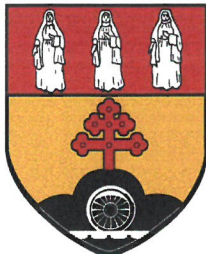


ADMINISTRATION COMMUNALE

Troisvierges, le 27 août 2019



L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS AU PUBLIC

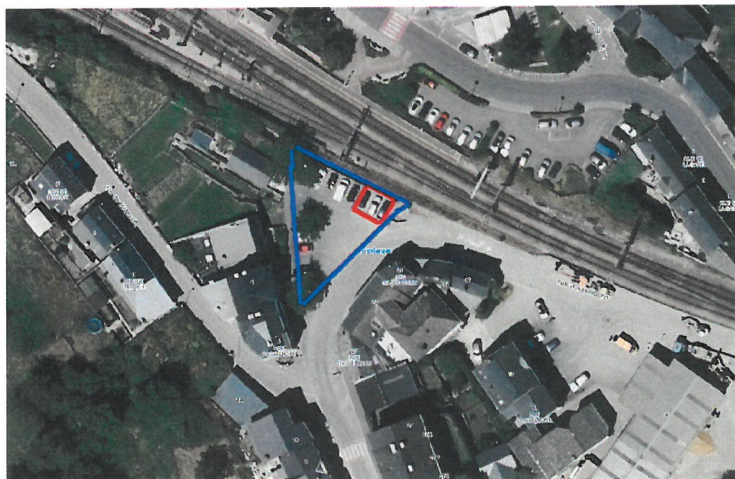
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 27 août 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à partir du mercredi, 28 août 2019 jusqu'au 30 septembre 2019 :

à partir du 28 août 2019 : suppression de 3 places de stationnement sur le parking « rue d'Asselborn » à Troisvierges (encadré rouge)

à partir du 3 septembre 2019, barrage complet du parking « rue d'Asselborn » à Troisvierges (encadré bleu)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour le secrétaire,

Enlever le 01.10.2019

